



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-117064>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **24-117064**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) 228 rue Garibaldi

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13000173800017

Ville : LYON Cedex 03

Code postal : 69003

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 42

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : DIRCE-SIRL-2024-A72-ECH10

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Lucas FRESSYNET

Adresse mail du contact : Lucas.fressynet@developpement-durable.gouv.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 469166307

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Documents mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 CCP (DC1, DC2 et DC4 si sous-traitance) ;
Forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices. EXIGENCE MINIMALE : Le chiffre d'affaires global devra être supérieur à 1 M euro(s) TTC annuel sur les trois derniers exercices. En cas de candidature d'un groupement conjoint, ce niveau minimal sera

apprécié au regard du CA du seul mandataire solidaire. En cas de candidature d'un groupement solidaire, ce niveau minimal sera apprécié au regard de la somme des CA de chacun des cotraitants

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite de travaux de même nature que celle du marché ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ; Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ; La présentation détaillée de 3 références de travaux réalisés ces 5 dernières années d'ampleur, de technicité au moins équivalentes réalisées ces dernières dans un contexte similaire à savoir : Réalisation de travaux de terrassement et de voirie sur chaussées autoroutières en exploitation ; Réalisation de travaux d'assainissement routier, de signalisation, de balisage sur chaussées autoroutières en exploitation ; Réalisation de travaux routiers de nuit. Niveaux spécifiques minimaux exigés ou références équivalentes datant de moins de 3 ans : Qualifications FNTP (ou équivalentes) à posséder par le groupement (mandataire ou co-traitant) : 311 : Assise de chaussée ; 3121 : Enrobés classiques Pour justifier la possession des qualifications FNTP par son entreprise, son groupement et ses sous-traitants, le candidat transmettra en tableau de synthèse illustrant pour chaque qualification demandée le membre du groupement ou le sous-traitant la possédant et la date d'échéance de cette qualification par le membre du groupement ou du sous-traitant concerné.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/11/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le prix des prestations : 60% La valeur technique des prestations : 30%, appréciée au regard des sous-critères suivant : - A) Mémoire technique comprenant les éléments suivants : 40 % I) Moyens humains et matériels et organisation II) Origine et qualité des matériaux III) Méthodologie de réalisation des travaux B)DESC et Planning prévisionnel des travaux comprenant : 40% I) DESC II) Planning détaillé III) Mémoire explicatif - C) SOPAQ20% La valeur environnementale : 10%, appréciée au regard des sous-critères suivant : - A) SOPRE : 60 % - B) SOGED :40 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de doublement de la bretelle de sortie en sens 1 de l'échangeur n°10 - l'A72

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233227

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Elargissement à 2 voies de la bretelle de sortie en sens 1 de l'échangeur n°10 de l'A72 comprenant :#x0D; - la création d'une seconde voie en entrée du giratoire#x0D; - la reprise de la signalisation#x0D; - la création de places de parking#x0D; - la reprise de l'assainissement

Lieu principal d'exécution du marché : Échangeur n°10 de l'A72 à Villars et Saint Priest-en-Jarez (42)

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché ne contient pas de clause sociale. Le marché contient une clause environnementale (critère d'attribution et condition d'exécution). Les taux d'avance fixé, sous réserve des dispositions des articles L.2191-2 et L.2191-3 et R.2191-3 à R.2191-12 du CCP, à 20 % du montant initial TTC du marché si sa durée, exprimée en mois, est inférieure ou égale à 12 mois ou, si celle-ci est supérieure à 12 mois, à 20 % de 12 fois ce montant TTC divisé par cette durée. Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/10/2024